

COMMUNE DE ROESCHWOOG

Département du Bas-Rhin
Arrondissement de HAGUENAU-WISSEMBOURG

--oOo--

EXTRAIT DU PROCES-VERBAL DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

**Séance ordinaire du CONSEIL MUNICIPAL du 25 août 2026 à 20h
à la Mairie de Roeschwoog
Convoqué régulièrement le 20 août 2026**

Membres élus.....: 19
Membres en fonction.....: 19
Membres présents: 15
Absent(s) avec Procurations: 3
Absent(s): 1

Quorum: 10

Sous la présidence de LORENTZ Michel, Maire,

En présence de :

BRENNER Guillaume, CHAST Mélanie, CRIQUI Denise, HEINTZ Maxime, HOFFARTH Muriel, KLEIN Hervé, KLEIN Karin, KOCHER Marilyn, LEONHARD Rosalie, MARTZLOFF Céline, PETER Raphaël, SCHMITT-MOERCKEL Elodie, SCHMITT Samy, SCHMITT Yannick

Absent(s) excusé(s) : BASCH Joachim, BOEHM Roger, (pouvoir à LORENTZ Michel), COUSANDIER Laure (pouvoir à CHAST Mélanie), HUSEJNI Afrim (pouvoir à SCHMITT MOERCKEL Elodie)

Absent(s) non excusé(s) : /

Assistait en outre : HOLTZMANN Béatrice, DGS

OBJET : DELIBERATION 2026/08/25 – 01 – DESIGNATION DU SECRETAIRE DE SEANCE

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité des présents et représentés,
DESIGNE Marilyn KOCHER, secrétaire de séance.

Date de publication:

09 OCT. 2026

Date de transmission à
la Sous-Préfecture.....:

09 OCT 2026



Pour extrait conforme,

Le Maire,
Michel LORENTZ

La Secrétaire de séance,
Marilyn KOCHER

COMMUNE DE ROESCHWOOG

Département du Bas-Rhin
Arrondissement de HAGUENAU-WISSEMBOURG

--oOo--

EXTRAIT DU PROCES-VERBAL DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

**Séance ordinaire du CONSEIL MUNICIPAL du 25 août 2026 à 20h
à la Mairie de Roeschwoog
Convoqué régulièrement le 20 août 2026**

Membres élus.....: 19
Membres en fonction.....: 19
Membres présents: 15
Absent(s) avec Procurations: 3
Absent(s): 1

Quorum: 10

Sous la présidence de LORENTZ Michel, Maire,

En présence de :

BRENNER Guillaume, CHAST Mélanie, CRIQUI Denise, HEINTZ Maxime, HOFFARTH Muriel, KLEIN Hervé, KLEIN Karin, KOCHER Marilyn, LEONHARD Rosalie, MARTZLOFF Céline, PETER Raphaël, SCHMITT-MOERCKEL Elodie, SCHMITT Samy, SCHMITT Yannick

Absent(s) excusé(s) : BASCH Joachim, BOEHM Roger, (pouvoir à LORENTZ Michel), COUSANDIER Laure (pouvoir à CHAST Mélanie), HUSEJNI Afrim (pouvoir à SCHMITT MOERCKEL Elodie)

Absent(s) non excusé(s) : /

Assistait en outre : HOLTZMANN Béatrice, DGS

OBJET : DELIBERATION 2026/08/25 – 02 – APPROBATION DU PROCES-VERBAL DE LA SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL DU 8 JUILLET 2026

Le procès-verbal a été transmis par courriel.

Le Maire soumet le procès-verbal à approbation du Conseil municipal.

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité des présents et des représentés,
APPROUVE le procès-verbal de la réunion du 8 juillet 2026

Date de publication: **09 OCT 2026**

Date de transmission à
la Sous-Préfecture.....: **09 OCT. 2026**

Pour extrait conforme,
Le Maire,
Michel LORENTZ

La Secrétaire de séance,
Marilyn KOCHER



COMMUNE DE ROESCHWOOGDépartement du Bas-Rhin
Arrondissement de HAGUENAU-WISSEMBOURG

--oOo--

EXTRAIT DU PROCES-VERBAL DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL**Séance ordinaire du CONSEIL MUNICIPAL du 25 août 2026 à 20h**
à la Mairie de Roeschwoog
Convoqué régulièrement le 20 août 2026Membres élus.....: 19
Membres en fonction.....: 19
Membres présents: 15
Absent(s) avec Procurations: 3
Absent(s): 1

Quorum: 10

Sous la présidence de LORENTZ Michel, Maire,**En présence de :**BRENNER Guillaume, CHAST Mélanie, CRIQUI Denise, HEINTZ
Maxime, HOFFARTH Muriel, KLEIN Hervé, KLEIN Karin, KOCHER
Marilyn, LEONHARD Rosalie, MARTZLOFF Céline, PETER
Raphaël, SCHMITT-MOERCKEL Elodie, SCHMITT Samy,
SCHMITT Yannick**Absent(s) excusé(s) :** BASCH Joachim, BOEHM Roger, (pouvoir
à LORENTZ Michel), COUSANDIER Laure (pouvoir à CHAST
Mélanie), HUSEJNI Afrim (pouvoir à SCHMITT MOERCKEL
Elodie)**Absent(s) non excusé(s) :** /

Assistait en outre : HOLTZMANN Béatrice, DGS

OBJET : DELIBERATION 2026/08/25 – 03 – BATIMENT 11A RUE PRINCIPALE - AMENAGEMENT D'UN LOCAL COMMERCIAL ET BAIL COMMERCIAL

Le Conseil municipal a approuvé par décision du 8 avril 2026, le projet de rénovation des locaux d'accueil de La Poste 11A rue Principale pour y accueillir un café/salon de thé dans le cadre d'un contrat de bail commercial avec Mme Natacha HOFFARTH (enseigne : Le Tablier de Nat).

La Commune s'est adjoint l'aide d'un architecte local pour la réalisation des plans de réaménagement et la constitution du dossier ERP (Etablissement recevant du public).

Le permis de construire et le dossier ERP ont été déposés le 24 avril 2026.

La livraison des locaux espérée pour fin de l'été, sera plutôt effective pour la fin septembre 2026.

Le coût des travaux est réestimé à près de 60 170,00 € HT, soit près de 71 300,00 € TTC.

Le Maire rappelle qu'une demande d'aide financière a été introduite au titre du Fonds de solidarité territorial auprès de la CEA.

Titulaire du marché	Lot	COUT HT	COUT TTC
SRP	Remplacement porte d'entrée et remplacement fenêtre cuisine	12 569.00 €	15 082.80 €
H&E Concept	Plâtrerie / cloisons sèches / plafonds	8 664.84 €	10 397.81 €
WURTH	Carrelage et Sanitaires	21 030.76 €	25 236.91 €
Charpente GABEL	Auvent façade	10 089.40 €	12 107.28 €
Electricité KOCHER	Electricité	17 275.25 €	19 747.23 €
Electricité de Strasbourg Réseaux	Nouveau raccordement	4 438.63 €	5 326.36 €
BECK	Menuiseries intérieures	2 146.00 €	2 575.20 €
ROSACE	Raccordement fibre	4 986.00 €	5 983.20 €
TOTAL		60 169.12 €	71 219.88 €

Le Maire propose :

- d'aligner le loyer pour ce local commercial sur les loyers payés par les locataires des locaux commerciaux communaux au 15 rue Principale (Atelier de Vinci et Sté FIDUAL, qui sont de 12,00 € HT/m² /mois
- de prévoir une mise à disposition gracieuse de 2 ou 3 mois, Mme HOFFARTH prenant à sa charge un certain nombre de travaux de décoration intérieure
- de prévoir l'intervention d'un prestataire pour déterminer la surface effective du local et établir le diagnostic technique nécessaire à l'établissement du contrat de bail (diagnostic énergétique...)
- de charger l'étude notariale de Roeschwoog de l'établissement du contrat de bail commercial.

Entendu l'exposé du Maire

Vu les débats et décisions du Conseil municipal du 8 avril, du 15 juin et du 8 juillet 2026

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité des présents et des représentés,

PREND ACTE de l'avancement des travaux et de leur coût réestimé à près de 60 200,00 € HT

APPROUVE le principe de fixer un loyer à hauteur de 12,00 € HT par m² par mois, hors charges et taxes à compter de l'expiration de la période de franchise prévue

Au vu de la surface estimée des locaux d'environ 67,25 m², le montant de loyer mensuel retenu est de 800,00 € HT soit environ 9 600,00 € HT par an, hors charges et taxes.

La TVA sera appliquée selon le régime fiscal applicable au bailleur et aux loyers concernés.

Le loyer TTC (20%) s'élèverait à 960,00 €. Il fera l'objet d'une révision annuelle.

APPROUVE le principe qu'en contrepartie de la prise en charge par le preneur de travaux de mise en peinture et d'aménagements, dont la nature et l'étendue seront précisément définies dans le contrat de bail, il est accordé au preneur une franchise de loyers pendant les premiers mois du bail.

Durant cette période de franchise, aucun loyer ne sera dû par le preneur, sous réserve du respect par celui-ci de l'ensemble de ses obligations contractuelles, et notamment de la réalisation des travaux lui incombant.

Cette franchise de loyers constitue une modalité financière de la mise à disposition des locaux tenant compte des travaux pris en charge et financés par le preneur. Elle ne pourra donner lieu à aucune indemnité ou remboursement au profit du preneur au titre des travaux réalisés.

À l'issue de la période de franchise, le loyer sera exigible au tarif convenu.

CHARGE le Maire de définir la durée de la période de franchise (2 à 3 mois)

CHARGE l'étude notariale de Roeschwoog d'établir le contrat de bail commercial

AUTORISE le Maire à signer le bail commercial ainsi que tout document nécessaire à sa conclusion et à son exécution selon les principes énoncés ci-dessus.

Date de publication

09 OCT 2026

Date de transmission à
la Sous-Préfecture.....

09 OCT. 2026



La Secrétaire de séance,
Marilyn KOCHER

COMMUNE DE ROESCHWOOG

Département du Bas-Rhin
Arrondissement de HAGUENAU-WISSEMBOURG

--oOo--

EXTRAIT DU PROCES-VERBAL DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance ordinaire du CONSEIL MUNICIPAL du 25 août 2026 à 20h
à la Mairie de Roeschwoog
Convoqué régulièrement le 20 août 2026

Membres élus.....: 19
Membres en fonction.....: 19
Membres présents: 15
Absent(s) avec Procurations: 3
Absent(s): 1

Quorum: 10

Sous la présidence de LORENTZ Michel, Maire,

En présence de :

BRENNER Guillaume, CHAST Mélanie, CRIQUI Denise, HEINTZ Maxime, HOFFARTH Muriel, KLEIN Hervé, KLEIN Karin, KOCHER Marilyn, LEONHARD Rosalie, MARTZLOFF Céline, PETER Raphaël, SCHMITT-MOERCKEL Elodie, SCHMITT Samy, SCHMITT Yannick

Absent(s) excusé(s) : BASCH Joachim, BOEHM Roger, (pouvoir à LORENTZ Michel), COUSANDIER Laure (pouvoir à CHAST Mélanie), HUSEJINI Afrim (pouvoir à SCHMITT MOERCKEL Elodie)

Absent(s) non excusé(s) : /

Assistait en outre : HOLTZMANN Béatrice, DGS

OBJET : DELIBERATION 2026/08/25 – 04 – BATIMENT 14 RUE DE FORT LOUIS – REFECTION DES GONDS DES SOUPIRAUX ET DES ENCADREMENTS EN GRES

Les gonds de volets des soupiraux du bâtiment 14 rue de Fort Louis sont à reprendre, ainsi que les encadrements en grès.

Le coût de cette opération est estimé à 2 650,00 € HT, soit 2 915,00 € TTC.

La Commission Travaux qui s'est réunie le 21 juillet 2026 propose la réalisation de ces travaux.

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité des présents et représentés,

APPROUVE la réalisation de ces travaux

DECIDE la prise en charge de la dépense dont le montant est estimé à 2 650,00 € HT.

Les crédits sont disponibles au chapitre 011 en section de fonctionnement.

Date de publication

09 OCT. 2026

Date de transmission à
la Sous-Préfecture.....:

09 OCT. 2026



Pour extrait conforme,

Le Maire,

Michel LORENTZ

La Secrétaire de séance,
Marilyn KOCHER

COMMUNE DE ROESCHWOOG

Département du Bas-Rhin
Arrondissement de HAGUENAU-WISSEMBOURG

--oOo--

EXTRAIT DU PROCES-VERBAL DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance ordinaire du CONSEIL MUNICIPAL du 25 août 2026 à 20h
à la Mairie de Roeschwoog
Convoqué régulièrement le 20 août 2026

Membres élus.....: 19
Membres en fonction.....: 19
Membres présents: 15
Absent(s) avec Procurations: 3
Absent(s): 1

Quorum: 10

Sous la présidence de LORENTZ Michel, Maire,

En présence de :

BRENNER Guillaume, CHAST Mélanie, CRIQUI Denise, HEINTZ Maxime, HOFFARTH Muriel, KLEIN Hervé, KLEIN Karin, KOCHER Marilyn, LEONHARD Rosalie, MARTZLOFF Céline, PETER Raphaël, SCHMITT-MOERCKEL Elodie, SCHMITT Samy, SCHMITT Yannick

Absent(s) excusé(s) : BASCH Joachim, BOEHM Roger, (pouvoir à LORENTZ Michel), COUSANDIER Laure (pouvoir à CHAST Mélanie), HUSEJNI Afrim (pouvoir à SCHMITT MOERCKEL Elodie)

Absent(s) non excusé(s) : /

Assistait en outre : HOLTZMANN Béatrice, DGS

OBJET : DELIBERATION 2026/08/25 – 05 – BATIMENT DE LA MAIRIE – VERIFICATION POUR SECURISATION ET SCCELLEMENT DE GONDS DE VOLETS

Plusieurs gonds maintenant les volets du bâtiment de la Mairie sont à vérifier et/ou à resceller.

Le coût de remise en place par scellement chimique d'un gond et d'inspection de 14 baies pour mise en sécurité s'élève à environ 400,00 € HT soit près de 440,00 € TTC.

La Commission Travaux qui s'est réunie le 21 juillet 2026 propose la réalisation de ces travaux.

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité des présents et représentés,

APPROUVE la réalisation de ces travaux

DECIDE la prise en charge de la dépense dont le montant est estimé à 400,00 € HT

Les crédits sont disponibles au chapitre 011 en section de fonctionnement.

Date de publication: **09 OCT. 2026**

Date de transmission à
la Sous-Préfecture.....: **09 OCT. 2026**



La Secrétaire de séance,
Marilyn KOCHER